



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 23 mars 2018
N° 409

NOTE AUX RÉDACTIONS

Remise du rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement

Vendredi 23 mars

Jeanne-Marie Prost, présidente de l'Observatoire des délais de paiement a remis à **Delphine Gény-Stephann**, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, le rapport annuel de l'Observatoire sur l'année 2017.

Le rapport dresse un constat d'ensemble encourageant. L'amélioration enregistrée en 2016 s'est poursuivie. Les retards de paiement sont descendus pour la première fois sous les 11 jours. Cependant, l'Observatoire relève que les entreprises apparaissent toujours inégalement mobilisées dans le respect des délais de paiement. Les enquêtes montrent que certaines entreprises, notamment les plus grandes, ne respectent toujours pas la réglementation applicable par méconnaissance ou par négligence. En 2017, le dispositif de sanction déployé par la DGCCRF a montré son efficacité : 230 entreprises ont été sanctionnées représentant au total près de 15 millions d'euros d'amende.

Le rapport détaille également les délais de paiement de l'Etat, ministère par ministère, ainsi que ceux des collectivités locales en fonction de leur taille. Le délai global de paiement de l'Etat a baissé de 3 jours pour atteindre 21,5 jours en 2017. Les délais moyens de paiement des collectivités locales sont conformes à la loi, toutefois les petites collectivités payent plus vite que les grandes. Les délais de paiement des régions s'améliorent, les efforts engagés devant se poursuivre.

Delphine Gény-Stephann se « félicite de ces améliorations car ces délais sont des freins à la croissance de nos entreprises. Les réformes successives de 2014, 2015 et 2016 commencent à porter leur fruit. Il reste toutefois indispensable que les grandes entreprises montrent l'exemple et se mobilisent pour nouer des relations plus équilibrées avec leurs fournisseurs notamment les PME. A cet égard, **je salue la décision de l'AFEP de rejoindre l'Observatoire en 2018** ».

Delphine Gény-Stephann déclare : « *le name and shame peut améliorer le comportement des entreprises vis-à-vis des retards de paiement. La publication systématique des sanctions devrait renforcer cette tendance. **Pour donner une meilleure visibilité à ces publications, le ministère communiquera les décisions de sanction deux fois par an.*** »

Contact presse :
Cabinet de Delphine Gény-Stephann : 01 53 18 44 38